

Bientôt de nouvelles mesures contre la violence conjugale

A quelques encablures de la Journée mondiale de lutte contre les violences conjugales, la troisième Conférence interministérielle (CIM) sur l'Intégration dans la société a été essentiellement consacrée ce mardi à plusieurs mesures visant à renforcer la lutte contre les violences conjugales.

Plusieurs axes du Plan de lutte contre les violences conjugales 2006-2007, tels que la cohérence entre les différents outils de communication tant vers le grand public que vers les victimes seront renforcés. Il a également été décidé de préparer un module de formation transversal pour les divers acteurs et de mieux évaluer l'impact des actions initiées par les pouvoirs publics.

Plusieurs décisions ont été prises au niveau pénal (amélioration de programmes de suivi des auteurs), au niveau des moyens financiers pour mieux encadrer les auteurs de violences hors mandat judiciaire: 667.000 euros dégagés au niveau fédéral et 100.000 euros en Région wallonne pour financer la création de "pôles de ressources" locaux destinés à développer l'aide ambulatoire aux victimes et l'accompagnement des auteurs. Enfin, un projet de "Plan d'Action National en matière de lutte contre les mutilations génitales féminines (MGF)" a été déposé. (belga)

Les plaintes augmentent, les moyens manquent

Les associations de terrain n'ont pas la possibilité d'aider toutes les victimes.

Des associations de terrain spécialisées dans les violences conjugales et intrafamiliales ont dénoncé mardi le manque de moyens mis à leur disposition pour faire face à une demande en constante augmentation. *"Malgré le plan d'action national 2004-2007 contre les violences conjugales qui a le mérite d'exister, les moyens continuent de manquer tragiquement sur le terrain et les associations spécialisées sont sur le fil du rasoir"*, souligne Vincent Libert, de l'ASBL Praxis, qui organise des ateliers visant à responsabiliser les auteurs de violences conjugales.

Ainsi, pour Praxis, le solde de 2004 n'a toujours pas été réglé par l'Etat et les avances bimensuelles ont un retard chronique, explique Vincent Libert.

Le plan d'action 2004-2007 avait permis de mettre sur pied un institut pour l'Egalité des femmes et des hommes, des conférences interministérielles regroupant toutes les entités fédérées (la prochaine se tiendra le 21 novembre), des directives ministérielles sur la question et deux circulaires de la ministre de la Justice et des procureurs généraux, visant à baliser le travail des magistrats et des policiers.

De plus, ont souligné des associations d'aide aux victimes, grâce aux campagnes comme celles d'Amnesty, le nombre de victimes qui osent dénoncer les violences voire même porter plainte est en constante augmentation.

"A Liège, il y a eu 30 pc de plus de plaintes pour coups et blessures en contexte conjugal entre 2004 et 2005", souligne Claire Gavroy, du Collectif contre les violences familiales et l'exclusion à Liège. *"Malheureusement, en raison du manque de moyens, en 2005 seulement 38,5 pc des demandes d'hébergement dans des structures d'accueil spécialisées ont pu être satisfaites"*, explique-t-elle. Pourtant, une fois une plainte déposée, les victimes ont souvent besoin de se mettre en sécurité. *"A Liège en 2005, 5 femmes sont mortes sous les coups"*, souligne Claire Gavroy.

En Région wallonne, les associations attendent depuis 2004 que la ministre des Affaires sociales reconnaisse et finance les refuges comme maisons d'accueil spécialisées dans l'accompagnement des victimes de violences conjugales. (D'après Belga)

© La Libre Belgique – 15/11/2006

Violences conjugales

Le tribunal correctionnel de Nivelles a condamné lundi un Nivellois de 43 ans à une peine de 5 ans, avec sursis pour ce qui excède 4 ans, pour coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans l'intention de la donner à l'encontre de sa compagne.

Le 29 avril, dans un logement social du quartier Sainte-Barbe à Nivelles, le couple s'était disputé sans se préoccuper de la présence de leurs deux enfants. La compagne a reçu plusieurs coups, est tombée sur la table du salon avant de chuter sur le sol. Le compagnon s'est assis sur le thorax de sa femme en lui posant des questions sur son emploi du temps de la journée. Les conclusions du médecin-légiste mettent en avant que le décès a été causé par une asphyxie à laquelle a contribué une compression thoracique prolongée. (Belga)

La Nouvelle Gazette – 28/11/2006